

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 28/04/2026

Référence
2026_14

L'an 2026 et le 28 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Madelénat, maire.

Objet de la délibération
APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

**PRÉSENTS** : M. Madelénat, Mr Cousot, Mr Chenu, Mr Werner, Mr Rigaud, Mme Landemaine, Mme Chenu, Mme Binet, Mme Alexandre-Reynes, Mme Braun, Mr Souchet

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	7	8

**ABSENT EXCUSES** :

**POUVOIRS** :

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme Binet

Date de la convocation
13/04/2026

### 2026\_14 – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Date d'affichage
13/04/2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;  
Vu l'avis de la commission des Finances ;  
Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Ville de Chassy ;

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour :
Contre : 0
Abstention : 0

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE  
Le :  
Et  
Publication ou notification du :

Considérant les éléments susvisés ;

Dépense de fonctionnement	175 692.41 €
Recette de fonctionnement	224 717.29 €
<b>Cumul (excédent fonctionnement)</b>	<b>182 579.10 €</b>
<b>Résultat fonctionnement 2025</b>	<b>231 603.98 €</b>
Dépenses d'investissement	41 420.28 €
Recette d'investissement	28 897.91 €
<b>Cumul (excédent investissement)</b>	<b>-26 503.08 €</b>
<b>Résultat investissement 2025</b>	<b>- 39 025.45 €</b>
<b>Total Résultat 2025</b>	<b>182 579.10 €</b>
RAR Dépenses	30 700,00 €
RAR Recettes	0 €

**PREVISION D'AFFECTATION du Résultat 2024 :**  
**Au 1068 : 69 725.45 €**  
**Au 002 : 161 878.53 €.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, s'étant manifestées, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

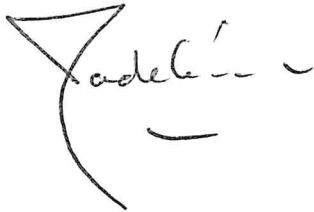
- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la Ville de Chassy,

- DONNE pouvoir à Mr le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 28/04/2026

Le Maire



La secrétaire

